

TERMES DE REFERENCE

d'un(e) Directeur (trice) exécutif (ve) de la Confédération du Tourisme National
Poste basé à Antananarivo

1. Contexte

Le nouveau souffle politique de la refondation de la République de Madagascar souhaite mettre le tourisme dans les trois priorités sectorielles parmi les six piliers stratégiques identifiés comme levier majeur de relance à la croissance économique, de création d'emplois et de développement durable

Après avoir été fortement affecté par la crise sanitaire de la COVID-19 — marquée par la fermeture des frontières pendant près de dix-huit mois et un manque à gagner estimé à environ 800 millions d'euros — le secteur touristique malgache connaît, depuis 2023, une reprise progressive.

En effet, en 2024, Madagascar a enregistré environ 308 000 arrivées de visiteurs internationaux. Cette dynamique s'est poursuivie en 2025 avec près de 300 000 visiteurs internationaux recensés sur les onze premiers mois. Les recettes touristiques sont estimées à plus de 550 millions de dollars US en 2024, positionnant le tourisme parmi les principaux pourvoyeurs de devises du pays.

Toutefois, le secteur demeure vulnérable aux chocs conjoncturels. Les derniers événements politiques de Septembre 2025 ont entraîné des perturbations significatives pour les opérateurs touristiques, notamment jusqu'à 80% d'annulations de réservations sur le dernier trimestre, des difficultés de transport et des pertes financières pouvant atteindre 100 millions de dollars US pour la chaîne de valeur, rappelant la nécessité constante de consolider la structuration et la résilience du secteur privé touristique via une voix unique, force de proposition et d'action dans le concert politico-économique de Madagascar.

Dans ce contexte, la Confédération du Tourisme de Madagascar (CTM), créée en 2017, constitue l'organisation faîtière représentative du secteur privé du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. La CTM fédère plus de 600 entreprises et joue un rôle central dans le dialogue public–privé (DPP) , la défense des intérêts professionnels et le développement de la compétitivité de la destination touristique Madagascar.

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) est une initiative du Gouvernement de Madagascar financée par la Banque Mondiale œuvrant dans des secteurs économiques ciblés dont l'Agribusiness, le Numérique et le Tourisme. Le Projet appuie la promotion du DDP du secteur du tourisme à travers entre autres des appuis en ressources et de pérennités de la CTM.

Dans ce contexte, la CTM — avec l'appui du Projet PIC — souhaite renforcer sa gouvernance opérationnelle par le recrutement d'un Directeur exécutif ou d'une Directrice executive.

2. Objectif

L'objectif global de la mission est d'assurer une gestion institutionnelle, opérationnelle et financière efficace et durable de la Confédération du Tourisme de Madagascar, conformément à sa Feuille de route stratégique, tout en contribuant au renforcement du dialogue public–privé et à la structuration du secteur privé touristique et développer le secteur Tourisme-Hôtellerie-Restauration, proactivement au bénéfice des opérateurs, de l'emploi et du développement de la Nation.

De manière spécifique, la mission vise à :

- Garantir la mise en œuvre effective des orientations stratégiques validées par les organes de gouvernance de la CTM ;
- Renforcer la crédibilité institutionnelle et la capacité opérationnelle de la CTM vis-à-vis des autorités publiques, des partenaires techniques et financiers et des acteurs du secteur.
- Être force de proposition pour développer et mettre en œuvre tout programme d'autonomie de la CTM
- Être force de proposition pour développer tout programme, plaidoyer, actions au bénéfice du développement des activités et de la compétitivité des membres de la CTM
- Être force de proposition pour développer tout programme, plaidoyer, actions au bénéfice du développement du secteur THR, de ses filières et activités connexes dont la formation.

3. Étendue de la mission

Le/La Directeur(trice) Exécutif(ve) travaille sous la supervision du Président du Conseil d'Administration (PCA) de la CTM et en étroite collaboration avec ses membres.

Gouvernance et gestion institutionnelle

- Assurer l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale ;
- Mettre en place et appliquer des procédures internes conformes aux statuts et règlements de la CTM ;
- Appuyer le fonctionnement des instances de gouvernance et assurer une circulation efficace de l'information ;

Planification stratégique et gestion de projets

- Élaborer les plans de travail annuels et pluriannuels et en assurer la mise en œuvre ;
- Planifier, coordonner et suivre les projets et programmes de la CTM, y compris ceux financés par des partenaires techniques et financiers ;
- Mettre en place des outils de suivi-évaluation et de reporting conformes aux exigences des partenaires techniques et financiers tels que le Projet PIC et de la Banque mondiale.

Management et gestion des ressources humaines

- Établir les Termes de Référence pour recruter, encadrer et superviser le personnel de la CTM ;
- Définir les objectifs individuels et collectifs et assurer l'évaluation des performances ;
- Veiller à un climat de travail propice à l'efficacité, à l'éthique et à la continuité des activités.
- Développer des projets structurants répondants aux besoins de la CTM dans le cadre national, régional et international, mais aussi dans le service aux membres.

Gestion administrative et financière

En collaboration avec le Responsable Administratif et Finance ;

- Assurer la gestion administrative, comptable et financière de la CTM ;
- Élaborer et suivre le budget périodique
- Garantir la conformité des procédures avec les exigences des partenaires techniques et financiers.

Relations institutionnelles et mobilisation sectorielle

- Selon le mandat du Conseil d'Administration de la CTM via son PCA, représenter la CTM auprès des autorités publiques, partenaires et plateformes sectorielles ;
- Faciliter le dialogue public–privé et privé–privé ;
- Contribuer à la mobilisation des membres et au développement des services de la CTM.

4. Livrables attendus

Le/La Directeur(trice) Exécutif(ve) devra produire notamment :

- Des rapports trimestriels d'activités et d'avancement technique et financier ;
- Un rapport trimestriel et annuel relatant les faits saillants, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et les recommandations ;
- Un rapport final de mission capitalisant les acquis et les perspectives.

5. Organisation de la mission

Le Directeur Exécutif/ La Directrice Exécutive travaille sous la supervision du Président du Conseil d'Administration de la CTM et du Coordonnateur National du Projet PIC.

La durée du contrat est de douze (12) mois et pourra faire l'objet d'une extension après évaluation satisfaisante des performances.

Le démarrage de la mission est prévu 45 jours à 60 jours à compter de la diffusion officielle de la présente offre.

Le poste est basé à Antananarivo avec des déplacements en provinces, dans la région du COI et de la SADC et à l'internationale.

Toutes missions relatives aux attributs dudit poste se feront aux frais de la Confédération.

6. Qualifications et profils requis

Le Directeur Exécutif/ La Directrice Exécutive doit avoir les profils de qualifications ci-dessous :

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum en tourisme, gestion, management, économie, administration publique ou domaine connexe ;
- Au moins cinq (5) années d'expérience dans un poste de direction ou de coordination dans une organisation de complexité comparable ;
- Expérience confirmée en gestion institutionnelle et opérationnelle ;
- Expérience en planification et gestion de projets financés par des partenaires techniques et financiers
- Capacité avérée à coordonner et à gérer les relations avec de multiples parties prenantes et partenaires
- Expérience dans le secteur du tourisme serait un atout
- Excellente maîtrise du malagasy, français et de l'anglais

Produire des références professionnelles pertinentes.